

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	26.11.2021	11h30	21.221	DESC
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe UDC

Titre : Sécurité des lieux de fête : traiter le mal à la racine

Contenu :

Plusieurs articles ont été publiés dernièrement dans la presse concernant la sécurité dans les lieux de fête. On y apprend notamment que plusieurs femmes auraient été droguées à leur insu au Bikini Test, à La Chaux-de-Fonds, et à La Case à Chocs, à Neuchâtel ; cela fait beaucoup en moins d'un mois.

Le groupe UDC ne va pas revenir sur la véracité des propos tenus dans les articles de presse, puisque, à ce jour, aucune plainte n'a été déposée.

Néanmoins, notre groupe rapporte, au sein de ce Conseil, les inquiétudes de la population, notamment en ce qui concerne la sécurité des femmes en discothèque. Nous souhaitons donc avoir la position du Conseil d'État sur plusieurs points :

- Trafic de drogue : le GHB et autres substances sont issus de trafics illégaux sur le marché noir. Quels sont les moyens à ce jour déployés pour lutter contre le trafic dans les rues neuchâteloises ? Une multiplication permanente des forces de police dans les rues doit-elle être envisagée et, si oui, comment le canton compte-t-il disposer d'agents en nombre suffisant ?
- Contrôles dans les « hotspots » festifs : il est déjà scandaleux que des fêtards puissent entrer avec de la drogue dans les lieux de fête, il est encore plus scandaleux qu'ils puissent entrer avec des aiguilles hypodermiques ; peut-on dès lors envisager la fouille au corps systématique, par la police, de tous les fêtards (hommes et femmes) se rendant à l'intérieur des lieux de fête particulièrement exposés au phénomène (comme La Case à Chocs, le Bikini Test et autres) ? Si non, quelles synergies peuvent être mises en place avec les établissements concernés pour renforcer la sécurité et dans quelle mesure un soutien cantonal aux frais d'une sécurité renforcée dans ces lieux peut-il être envisagé ?
- Mesures judiciaires : les trafiquants de drogues font l'objet d'un certain laxisme judiciaire. Dans quelle mesure le canton dispose-t-il d'une marge de manœuvre permettant de durcir les peines d'emprisonnement prononcées contre les dealers et y a-t-il une volonté politique en ce sens ? De plus, les trafics de drogue étant régulièrement le fait de ressortissants étrangers en situation irrégulière (nous prions d'ailleurs le Conseil d'État de nous informer sur les chiffres actuels), la réflexion quant à l'application du renvoi se pose une fois de plus dans notre canton.

D'autre part, le Conseil d'État peut-il nous renseigner sur le nombre d'agressions dans des lieux de fête pour lesquelles une plainte a été déposée auprès de la police et quels sont, en substance, les motifs précis de ces plaintes ?

Développement :

Le groupe UDC s'interroge sur les moyens de combattre le mal à la racine, en outre : qu'a-t-il déjà été fait et que peut-il encore être fait ?

Demande d'urgence : OUI

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Roxann Durini

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Niels Rosselet-Christ	Arnaud Durini	Quentin Geiser
Grégoire Cario	Christiane Barbey	Evan Finger
Daniel Berger	Estelle Matthey-Junod	Lionel Martin